

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Génération Sanders

On ne peut minimiser l'importance que la campagne de Bernie Sanders a eue, pour la gauche américaine en particulier et pour la politique aux États-Unis en général. Sa défaite très tardive dans les primaires démocrates n'en est pas une, si l'on se souvient du soutien très faible que recueillent habituellement les idées qu'il défend outre-atlantique. Qu'il ait tenu tête à l'archi-favorite du parti et des sondages pendant aussi longtemps est en soi seul une victoire.

Sa campagne et les thèmes qu'il y a développés ont tiré le Parti démocrate vers la gauche. Ils ont surtout politisé et mobilisé des milliers de personnes à travers tout le pays, qui ne disparaîtront pas du jour au lendemain, mais se mobiliseront à nouveau sur des thèmes syndicaux, écologistes, migratoires, etc. Le mouvement qui a entouré Sanders durant toute cette campagne est ainsi extrêmement réjouissant, et il montre que quelque chose est sans doute en train de changer aux États-Unis.

Hillary Clinton devra tenir compte de cette nouvelle situation, elle a d'ailleurs déjà commencé à le faire, notamment en modifiant sa position sur les accords de libre-échange. L'ère ouverte par Bill Clinton au moment de l'entrée en vigueur de l'ALENA (l'accord de libre-échange nord-américain) en 1994 est ainsi peut-être en train de se refermer.

Quant au clown grimé que le Parti républicain a jugé apte à faire campagne en son nom pour la présidentielle de cet automne, ses chances de succès sont faibles tant il divise l'électorat. Sur ce plan, tant que les Républicains n'auront pas retrouvé leurs esprits, la Maison Blanche semble promise à leurs adversaires.

Réd.



Félix Vallotton, La charge (xylographie, 1893)

Violences

France, Turquie, Afrique du Sud, Suisse. La violence politique est partout, mais elle est un phénomène complexe qui prend plusieurs formes. La violence réprime souvent quand elle est arme du pouvoir, mais peut aussi libérer quand elle est retournée contre ce dernier.

Penser la violence comme catégorie politique permet de prendre de la distance. Face à la simplification et à la réduction médiatique, *Pages de gauche* propose un dossier pour s'interroger sur les formes et les usages multiples de la violence.

Lire en pages 5 à 8

■ Hôpital neuchâtelois

La Chaux-de-Fonds a toujours mal à sa santé.

Page 4

■ Nouvelle économie

La fin du travail relève de la science-fiction.

Page 9

■ Après le Brexit

Le Labour a la recherche d'un nouveau souffle.

Page 10

CAMARADE CHRONIQUEUR

Prière de laisser passer Pierre-Yves Maillard

En 2008, le PS s'octroyait une règle visant à empêcher ses élu-e-s de prendre la poussière sur un siège gardé trop longtemps, pas seulement pour le renouvellement interne, mais parce que le pouvoir use. Même si les deux sortant-e-s socialistes ne méritent pas par leur bilan global, certain-e-s camarades n'oublent pas la position du ministre Pierre-Yves Maillard sur la RIE III, alors que celui-ci combattait encore farouchement les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises quelques années auparavant. Après 13 ans de législature, si la mémoire peut flancher, il serait peut-être temps de renouveler les institutions.

Avec l'annonce d'Anne-Catherine Lyon souhaitant se représenter aux élections cantonales 2017, un autre dilemme se pose: à qui le PSV va-t-il accorder une dérogation à son congrès le 27 septembre prochain?

Le débat interne est semblait-il le bienvenu pour la camarade Anne-Catherine, fustigée par certain-e-s élu-e-s comme n'ayant

pas une stature d'«homme d'État», à l'inverse de son camarade Pierre-Yves. Pour ce dernier, il ne faudrait pas prendre le risque de crier trop fort son désaccord. En ces temps électoraux, il semble qu'il soit moins bien vu d'émettre des doutes quant à une quatrième législature que d'annoncer à la presse que «l'interdit libère» (sur l'initiative de l'UDC contre la dissimulation du visage).

POUR TOUS, SANS PRIVILÈGE?

J'ignorais que c'était la popularité qui devait déterminer le droit à une dérogation. La place de cheffe du DFJC n'est pas facile à assumer, et Mme Lyon a gagné avec brio la votation sur la LEO. Elle bénéficie d'un bilan honorable mais d'une sympathie relative; elle est moins populaire que son colistier. À l'inverse, M. Maillard bénéficie d'un statut privilégié dans le parti. Intouchable, on lui accorderait encore 2-3 mandats; parce qu'il le vaut bien, disent certain-e-s, et parce qu'on ne

saurait se séparer d'une locomotive électorale, disent les autres.

Et puis, la presse l'a mentionné à plusieurs reprises, la relève existe, et les noms des papables sont connus: Roxanne Meyer Keller, Cesla Amarelle ou Géraldine Savary pourraient faire basculer à un moment ou à un autre certaines certitudes, avant, pendant ou après le congrès du PSV. Si le ticket socialiste devait rester le même, il faudrait alors dire au revoir aux deux sortant-e-s à la fin de la législature 2017-2022. À moins que M. Maillard ne demande une nouvelle dérogation, bien entendu.

Romain Pilloud
Porte-parole de la
Jeunesse socialiste vaudoise

ERRATUM

Dans son article sur les coupes budgétaires à Genève (*Pages de gauche* n° 157), Olga Baranova voulait bien sûr parler de la reconquête de la majorité au Conseil municipal (délibératif) en 2020, et non au Conseil administratif (exécutif), où elle la détient déjà.

ÉVÉNEMENTS

Plusieurs événements concernant l'histoire et la mémoire du mouvement ouvrier en Suisse auront lieu ce mois. Le vendredi 23 septembre se tiendra une journée d'étude organisée par l'Atelier interdisciplinaire de recherche (AIR) et l'AEHMO, à Uni Mail de 10h15 à 17h45, intitulée «Patrimoines et cultes prolétaires. Monuments, statues et plaques commémoratives du mouvement ouvrier». Elle sera suivie le samedi 24 septembre par une promenade commentée sur les lieux de mémoire ouvrière à Genève, départ à 10h au Cimetière Saint-Georges, fin vers 13h à Plainpailais (en cas de pluie, report au 1^{er} octobre). Enfin, le jeudi 29 septembre se tiendra à l'UOG de 18h30 à 22h30 une soirée célébrant le 150^e anniversaire du 1^{er} Congrès de l'Association Internationale des Travailleurs: après une partie historique présentée par Marianne Enckell et Marc Vuilleumier, Bernard Thibault et Julia Gousseva débattront de la thématique «Quel internationalisme pour le 21^e siècle».



Guy Parmelin rêve d'un nouvel avion de combat

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s,
chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Antoine Chollet (AC), Yannick Egger (YE), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Ilias Panchard (IP), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:

Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Claude Grimm, Anne Holenweg, Pascal Holenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco

Secrétariat de rédaction, mise en page:
Gabriel Sidler

Webmaster:
Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vullioud (Cévu)

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Relecture:
Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

VOTATIONS

Oui à AVSplus

Depuis l'initiative Rothenberger de 1928, toutes les initiatives à propos de l'AVS ont été rejetées (12). Le 25 septembre, les citoyen-ne-s suisses voteront sur l'initiative dite AVSplus. Face au démantèlement du 1^{er} pilier par la droite, les initiant-e-s (principalement les syndicats, le PS et Les Verts) proposent un supplément de 10% sur les rentes. Il n'y a pas d'adaptation automatique des rentes AVS au coût de la vie, ce qui fait que les rentes ne suffisent plus pour couvrir les besoins vitaux, comme l'augmentation des prestations complémentaires le confirme. La dernière adaptation significative des rentes AVS date de 1975.

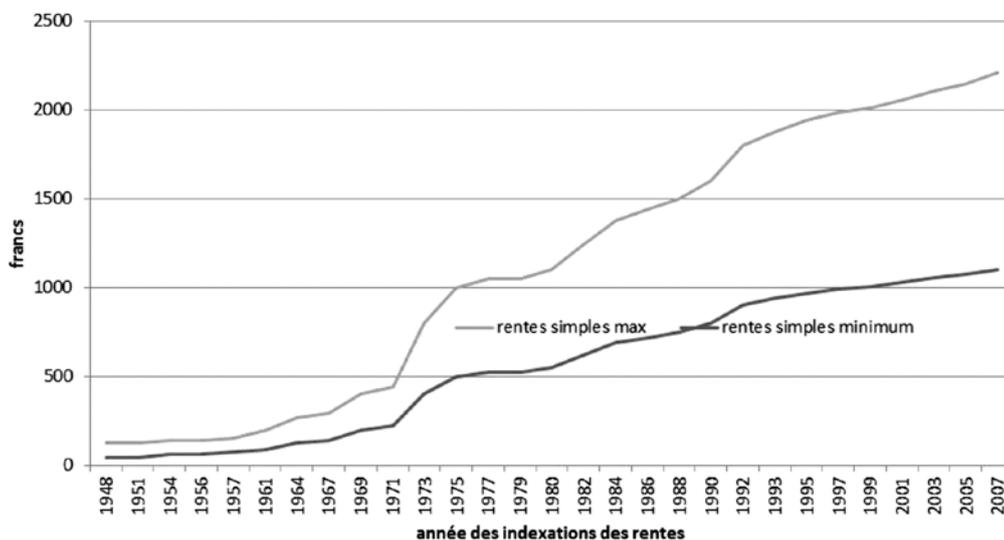
CONTRE-OFFENSIVE POUR L'AVS

L'initiative AVSplus est donc déterminante dans la construction du rapport de force autour du paquet du Conseil fédéral «prévoyance 2020» qui prévoit entre autres une augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes à 65 ans, la suppression de la rente de veuve, la suppression de la compensation automa-

tique du renchérissement, la baisse de la contribution de la Confédération à l'AVS et la baisse du taux de conversion LPP de 6,8% à 6,0%. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national recommande même d'augmenter l'âge de la retraite à 67 ans.

Ce qui se joue avec cette initiative est un nouvel épisode de la guerre entre le 1^{er} et le 2^e pilier. L'AVS et son système redistributif est le système le plus juste et sûr de prévoyance vieillesse. Il s'agit de le renforcer au lieu d'enrichir les assureurs privés.

Mathieu Gasparini



Indexation et évolution des rentes simples AVS depuis 1948, min et max. (source: OFS 2008)

Titre de l'initiative	Date du scrutin	Résultat, rejetée à	Origine
Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)	2015	71.0%	Gauche
Pour un âge de l'AVS flexible	2008	58.6%	Gauche
Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS	2006	58.3%	Gauche
Pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or)	2002	51.1%	Droite
Pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail!	2001	77.1%	Gauche
Pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes	2000	54.0%	Gauche
Pour un assouplissement de l'AVS - contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes	2000	60.5%	Gauche
Pour la 10 ^e révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite	1998	58.5%	Gauche
Pour l'extension de l'AVS et de l'AI	1995	72.4%	Gauche
Visant à abaisser à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes l'âge donnant droit à la rente AVS	1988	64.9%	Gauche
Abaissement de l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS	1978	79.4%	Gauche
Pour une véritable retraite populaire	1972	78.6%	Gauche
Assurance invalidité, vieillesse et survivants (initiative Rothenberger)	1928	58.0%	Gauche

MANIFESTATION

Sous le slogan «Halte à la baisse des rentes – Renforçons l'AVS!», une manifestation nationale se tiendra le samedi 10 septembre à 13h30 à Berne. «Qui a travaillé toute sa vie devrait vivre sa retraite décemment. Mais la réalité est différente: les rentes des caisses de pension diminuent et celles de l'AVS sont à la traîne par rapport aux salaires. À droite, on parle d'augmenter l'âge de la retraite à 67 ans et on prépare un nouveau vol des rentes à grande échelle. D'où l'importance d'une vaste manifestation pour dénoncer de ces attaques!»

Plus d'infos sur www.unia.ch

NEUCHÂTEL

Nouvel épisode dans le dossier hospitalier

Le feuillet hospitalier neuchâtelois arrive dans une phase cruciale. Le rapport final du Conseil d'État a été rendu public début juillet. Sans surprise, il préconise la concentration des soins aigus à l'hôpital Pourtalès (à Neuchâtel), nécessitant la construction d'un nouveau bâtiment pour plus de 60 millions de francs dans un quartier déjà saturé.

UNE CONCENTRATION CONTESTÉE

On peut se demander si la concentration des soins aigus à Neuchâtel est économiquement sensée lorsque l'on sait que ces derniers nécessitent jusqu'à quatre fois plus d'emplois par patient-e que la réadaptation destinée à La Chaux-de-Fonds, alors que qu'il s'agit d'une région très dépendante des cycles conjoncturels (horlogerie et sous-traitance). D'autre

part, est-ce réellement intelligent de voir trois hôpitaux de soins aigus (Bienne, Neuchâtel, Yverdon) à 50 km de distance à l'heure où les patient-e-s sont libres de choisir leur hôpital?

De l'autre côté, le Conseil d'État préconise la construction d'un nouvel hôpital dans le Haut du canton destiné à accueillir la réadaptation. Un investissement de plus de 170 millions de francs qui pose problème compte tenu d'une part du faible nombre de patient-e-s drainés par la réadaptation (viabilité médico-économique), et d'autre part du contexte tendu des finances cantonales. De plus, curieusement, dans les textes de loi proposés par le Conseil d'État, rien n'oblige l'Hôpital neuchâtelois à effectuer cet investissement, de quoi susciter une fois de plus la méfiance du Haut du canton.

Enfin, cette mutation hospitalière s'appuierait théoriquement sur trois polycliniques, dans le Val-de-Travers, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel.

CONTRE-PROJETS

Ce paquebot hospitalo-financier devrait être voté comme contre-projet à l'initiative «pour une maternité et un support pédiatrique 24/24» du collectif Le Haut Veut Vivre, à moins que ce dernier ne retire son initiative au profit du texte du groupe de travail interpartis demandant deux hôpitaux régionaux complémentaires et autonomes. Ce texte devrait être déposé début septembre avec un grand nombre de signatures. Il s'appuie largement sur le modèle de l'hôpital du Jura bernois qui prend en charge la plupart des pathologies médicales et chirurgicales de base de sa population, et qui se targue d'avoir deux hôpitaux ouverts 24 heures sur 24 pour 50'000 habitant-e-s. Non seulement cet hôpital ne reçoit pas de PIG (les prestations d'intérêt général définies dans la Lamal, art. 49: le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale, ainsi que la recherche et la formation universitaire), mais il a même connu un bénéfice de plus d'un million de francs en 2015, au même moment où l'Hôpital neuchâtelois (HNe) ne devait sa survie qu'aux 70 millions de francs de subventions versées par l'État.

Armin Kapetanovic
Député PS/NE



Débat organisé par Pages de gauche à La Chaux-de-Fonds le 16 septembre 2015.

La discussion est toujours bloquée sur l'avenir des hôpitaux neuchâtelois.

LE POING L'ancienne conseillère nationale **Marlyse Dormond** n'a rien trouvé de plus malin que de soutenir l'in vraisemblable initiative de l'UDC demandant l'interdiction de la burqa, suivie dans sa croisade par quelques autres socialistes. En 2016, on doit constater avec tristesse qu'une frange égarée de la gauche s'allie désormais avec l'extrême droite contre les femmes musulmanes, prétextant les protéger, fût-ce contre leur gré.



LA ROSE La rose de ce mois est attribuée aux **grévistes de l'hôpital de la Providence**, à Neuchâtel et aux syndicalistes qui les avaient soutenus. Ces syndicalistes viennent d'être acquittés par la justice pour des accusations de violation de domicile, qui faisait suite à l'installation d'un piquet de grève sur le parking de l'hôpital. Ainsi le droit d'accès dans l'exercice de la lutte syndicale est de nouveau rappelé.



Depuis cet été, le moindre incendie se voit suspecté d'être un acte terroriste, quoi que cet adjectif veuille dire pour l'auteur-e du discours médiatique qui l'emploie. Toute une série de faits divers qui n'auraient jamais fait l'objet d'un traitement par des médias non locaux ont fait les gros titres des journaux, presse écrite ou télévision. Le gouvernement français joue le spectacle de la surenchère sécuritaire comme si le pays était en guerre. Il fait aussi simultanément semblant de ne pas voir que d'autres pays le sont vraiment, comme la Turquie et son président autoritaire, qui après un coup d'État raté, opère des purges dignes des pires régimes totalitaires et veut rétablir la peine de mort.

Dramatisation, attisement des peurs d'un côté, banalisation des violences d'État de l'autre. Penser par soi-même cette question qui emplit nos écrans est nécessaire: qu'est-ce que la violence? Et quelles violences doivent être l'objet prioritaire d'une lutte politique de gauche?

DOSSIER VIOLENCE

Penser la violence

Il faut être bien sûr-e de ses privilèges pour oser affirmer être contre la violence et se scandaliser de son usage. Dans bien des situations, accuser de violence est un moyen de museler, de soumettre les dominé-e-s, et de les enfermer dans la catégorie des sauvages et des immatures. Il est facile de ne pas s'énerver, de ne pas contester, de ne pas manifester, de ne pas crier, de ne pas se battre, de ne pas prendre les armes, quand on est en situation de pouvoir. Mais face à la violence du capitalisme, du colonialisme, du patriarcat, que peut-on et que doit-on faire? Il serait absurde de condamner toute violence, qui ne peut être définie dans l'absolu et qui peut se révéler une tactique nécessaire dans certaines circonstances. Va-t-on reprocher à quelqu'un-e de se défendre face une agression? La question est politique, car la légitimité d'une défense se construit politiquement.

UNE DÉFINITION POLITIQUE

Il ne s'agit pas ici de défendre une conception univoque de la violence, mais plutôt de soulever le problème que pose sa définition. La définir comme une atteinte à l'intégrité physique d'une personne ne satisfera pas les militant-e-s de gauche qui dénoncent la violence sociale ou les violences envers les femmes. Hormis l'agression physique qui laisse des traces, la violence n'est cependant pas objectivable. C'est d'un certain point de vue que l'on qualifie un acte

comme violent. Sa définition est ainsi politique. S'attarder sur les actes de quelques individus, même meurtriers, en laissant dans l'ombre et surtout sans critique la violence d'État quotidienne relève d'un choix politique. Quelle pertinence à nous abreuer d'images d'événements qui ne pourraient être prévenus que par des politiques sécuritaires renforçant l'exclusion et les inégalités? Où est l'empathie des médias dominants quand les gouvernements envoient la police aux troussees de ces citoyen-ne-s qui tentent de défendre leurs droits, ou de celles et ceux qui tentent simplement de survivre face à ce corps armé intouchable et violent?

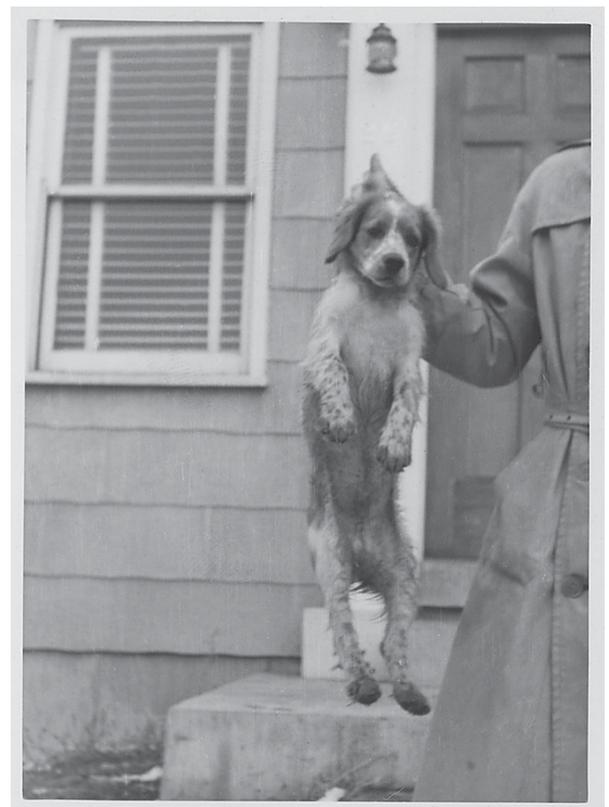
LES «BONNES» VICTIMES

Aujourd'hui, la violence est définie le plus souvent par ses effets et ce sont les victimes qui révèlent la violence. Il y a ainsi de bonnes et de mauvaises victimes. Les bonnes victimes sont innocentes et passives – ce qui semble synonyme pour certain-e-s. Ce sont les pauvres patriotes qui fêtaient le 14 juillet à Nice, mais pas les manifestant-e-s qui occupent l'espace public pour protester contre le gouvernement. Mettre en évidence d'autres catégories de victimes est une rhétorique qui a son efficacité pour la gauche. Et il n'y a en effet aucun rapport entre la stratégie d'un groupe de personnes dominées se déclarant victime de violence et une propagande définissant

d'en haut qui sont les victimes, c'est-à-dire qui sont les victimes reconnues par le pouvoir.

Mais cette stratégie semble parfois prendre au piège les mouvements contestataires dans un discours anti-violence un peu naïf, qui les laisse apparemment sans ressource critique pour faire face à certaines violences et qui conduit une partie de la gauche à accepter une catégorisation dominante raciste, sexiste, impérialiste et capitaliste.

Stéphanie Pache



DOSSIER VIOLENCE

La Turquie entre la guerre et le coup d'État

La Turquie est en train de prendre la forme d'une société totalitaire, par la pratique simultanée du coup d'État, de la guerre et de la violence. Le coup d'État perpétré en Turquie le 15 juillet a renforcé les autorités islamo-nationalistes de l'AKP, mélange de sunnisme et de nationalisme turc. Ces dernières sont alliées aux nationalistes républicains du CHP (Parti du peuple républicain) et du MHP (Parti nationaliste). Ils composent un amalgame national-religieux qui est au fondement de l'État turc depuis la création de la République et qui combine la pratique de l'exclusion et l'usage de la force.

Après le coup d'État du 15 juillet, le gouvernement a déclaré l'État d'urgence pour trois mois. Le coup d'État militaire raté a donc laissé la place à ce que l'on peut qualifier de coup d'État civil, qui a aussi donné lieu à un règlement de comptes au sein

même de l'appareil d'État entre les forces de l'AKP et celles de la communauté de l'imam Gülen (exilé aux États-Unis).

Pour les Kurdes, les Alévi-e-s et les opposant-e-s politiques au pouvoir de l'AKP, les deux coups d'État, militaire et civil, ne se différencient pas beaucoup de ce qu'a fait le gouvernement depuis le 7 juin 2015, après l'élection au cours de laquelle le HDP a gagné 13,5% des voix.

D'autre part, les opérations policières continuent dans le pays. Plus de 20'000 fonctionnaires, universitaires, membres de la communauté Gülen, d'opposant-e-s de gauche, de Kurdes, etc., ont été arrêtés. Ces opérations se poursuivent également contre de hauts cadres de l'administration publique à l'aide de procédures arbitraires qui font penser à une chasse aux sorcières. Ce sont principalement les Kurdes, les Alévi-e-s et les opposant-e-s politiques qui vont subir les effets de cet État d'urgence. Le Kurdistan, marqué par un conflit qui déchire son territoire et une situation de guerre qui ne dit pas son nom, vit d'ailleurs déjà dans un État d'urgence permanent depuis trente ans.

FIN DU PROCESSUS DE PAIX

La rupture du processus de paix et l'abandon des dispositions constitutionnelles étaient en quelque sorte l'issue inévitable de la politique de l'AKP. Lorsqu'on parle de la guerre, il ne faut jamais oublier l'histoire de «l'État profond» en Turquie, qui repose sur la dénonciation des ennemis intérieurs: les Kurdes, les Alévi-e-s, la gauche radicale, les Arméniens, les communautés LGBT, les féministes, les écologistes, etc. Le langage politique extrêmement agressif d'Erdogan polarise la société depuis le mouvement de résistance du parc Gezi à Istanbul, et la situation s'est encore aggravée avec les victoires des forces kurdes dans le Rojava syrien.

Ces dernières années, on a assisté à une répression et à des crimes redoublés lors des insurrections au Kurdistan turc (à Silopi, Cizre Nusaybin, Sur, par exemple). Le gouvernement s'est engagé dans une escalade de la violence contre les combattant-e-s kurdes. Contre les soulèvements urbains, l'État suit désormais une nouvelle stratégie avec l'instauration de «zones de sécurité prioritaires» dans les villes (Özel Güvenlik Bölgesi), qui remplacent le système d'OHAL («Région de l'état d'urgence») qui était appliqué dans les années 1990.

Face à ses opposant-e-s, le gouvernement joue aussi la tension par la création de multiples groupes paramilitaires. Le putsch islamo-nationaliste qui a marqué la Turquie en cet été 2016 fait inexorablement dériver le pays tout entier dans la guerre civile.

Le régime sécuritaire d'Erdogan ne souhaite pas résoudre la question kurde et l'utilise pour asseoir son pouvoir conservateur en se faisant l'héritier d'un empire imaginaire. La Turquie repose toujours sur le même compromis républicain qui constitue son héritage kémaliste, un autoritarisme étatique mâtiné de modernisation.

Il faut reconnaître aujourd'hui qu'un régime sécuritaire et génocidaire est sur le point de contrôler totalement la société turque. Le coup d'État de cet été signe l'enterrement définitif du processus de paix. Mais il a aussi été une réaction du pouvoir face à ce qui se passe en Syrie, et surtout dans le Rojava, où les opérations militaires kurdes sont en train de menacer le militarisme turc et son rêve impérial sur le Moyen-Orient, ce qui a poussé l'armée turque à mener de nouvelles interventions dirigées contre les kurdes plutôt que contre le groupe État islamique.

*Engin Sustam
Sociologue, EHESS (Paris)*



Les rêves impériaux d'Erdogan.

AFRIQUE DU SUD

Pas de paix sociale dans les mines

Le 16 août 2012, 34 mineurs en grève étaient tués par la police à Marikana. Leur mort suivait celle de 10 mineurs dans les semaines précédant ce tragique jour. Les circonstances entourant ces morts fournissent une sanglante et tragique leçon sur la réalité de la richesse minière de l'Afrique du Sud. Marikana devrait devenir un rappel de la brutale histoire industrielle et un symbole pour la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des travailleuses-eurs.

Tirer à balles réelles et aux fusils automatiques sur des grévistes dans une démocratie est une question qui doit être posée. Toutefois, la principale question sous-jacente est les conditions dans lesquelles les mineurs vivent encore et leur difficulté à faire valoir leurs droits, notamment pour la prise en charge maladie.

C'était l'élément déclencheur qui a engendré la grève de Marikana. Les mêmes conditions avaient causé la grève à Johannesburg, septante ans plus tôt. Dans la

semaine du 12 août 1946 plus de 60'000 mineuses-eurs, s'étaient mis-es en grève, certain-e-s organisant même des *sit-in* souterrains. Les protestations avaient été violemment réprimées et 12 mineurs étaient morts, 1200 blessé-e-s et le syndicat avait été démantelé.

LE REVERS DU «PILIER EN OR»

C'est la réalité qui a donné à l'économie sud-africaine ce qu'il est convenu d'appeler son «pilier en or»; le développement industriel et financier basé sur les richesses minérales. Mais ce développement s'est fait avec de terribles coûts humains.

Pour extraire ces richesses, des milliers de vies ont été sacrifiées. Du Lesotho, Transkei, Swaziland ou Malawi et Zambie, la terre est remplie de morts de silicose ou tuberculose causée par la poussière des mines. De même, nombreux sont les mineuses-eurs souffrant de maladies, ne pouvant plus travailler, se comportant comme des mort-e-s-vivant-e-s.

Ces coûts cachés, non quantifiés de l'extraction minière sont à la base d'une action collective en justice lancée en 2013 au nom de ces mineuses-eurs atteints dans leur santé, victimes d'un système reposant sur une main-d'œuvre abondante et bon marché. Mais c'est le genre d'action qui prendra une dizaine d'années et déjà 20% de ceux qui se sont joints à l'action sont morts. En ce qui concerne les accidents et maladies, la confusion légale autour des responsabilités entre les propriétaires des mines et les entreprises minières empêchent tout suivi sérieux ainsi que des dédommagements.

Dans le même temps si les salaires ont quelque peu augmenté, les conditions de vies restent très rudes, avec très peu de logements décentes près des mines. Aussi longtemps que cette situation perdurera, la paix sociale dans les régions minières restera précaire.

Terry Bell

(Traduction et adaptation: MG)

DOSSIER VIOLENCE

Tout va finir par rentrer dans le désordre

L'État est réputé avoir «le monopole de la violence légitime». Au nom d'un fantasmé ordre public, le pouvoir en place ne se gêne pas pour faire usage de la force contre ses citoyen-ne-s, «même» dans les États de droit européens. En France, on ne voit pas vraiment ce qu'ont de républicain – ni de sûr – les Compagnies républicaines de sécurité (CRS) lancées à tout bout de champ contre les contestations sociales qui ont l'outrecuidance de manifester dans l'espace public leur opposition à une dégoûtante politique gouvernementale. Certes, on com-

prend bien quel ordre maintient la police, et il n'a rien de public, comme l'espace qui n'appartient apparemment pas au peuple dans son ensemble. Peut-être est-ce difficile, depuis un pays qui connaît plus rarement de telles violences policières, de se rendre compte que lorsque l'on a manifesté ces derniers mois contre la révision du code du travail en France, pacifiquement, on pouvait se retrouver gazé-e, maîtrisé-e par la police, et arrêté. Face aux violences policières qui n'ont rien de bavures, mais font partie de la politique antidémocratique de ce corps armé, on ne va pas

tendre l'autre joue non plus. Pousser des cris d'orfraie quand on insulte, un flic puis gazer et charger les manifestant-e-s, c'est une violence policière redoublée par la légitimation d'un acte par l'autre en tout disproportion et négation du rapport de force. Que penser d'un gouvernement qui laisse commettre de pareilles exactions contre son corps civique et vient ensuite s'étonner que des violences surgissent? .

Stéphanie Pache

DOSSIER VIOLENCE

Protéger nos libertés

Les soutiens de la nouvelle loi sur le renseignement (LRens) nous rabâchent depuis le début qu'il est urgent d'agir contre le terrorisme, que cette loi répond aux nouvelles menaces en matière de sécurité. On pourrait rétorquer que faire une loi, dans l'urgence et sous le coup de la panique, n'est certainement pas une bonne idée. Et d'autant plus quand cette loi touche à nos libertés fondamentales, socles de notre démocratie. De plus, cet argument est simplement complètement faux. Les années

2000 n'ont pas connu de vague d'attentats sans précédent et, fort heureusement, nous avons beaucoup moins de décès à pleurer que par le passé, car pour les démocraties occidentales les attaques terroristes ne sont pas des choses nouvelles. En nous basant sur les chiffres du *Global Terrorism Database*, nous pouvons constater que ces violences, en comparaison des cinq dernières décennies, sont à leur plus bas. Une nouvelle réjouissante totalement passée sous silence par le camp du oui.

TOU-TE-S PAREILS!

On peut, pour peu qu'on s'y intéresse, beaucoup apprendre de notre histoire. Par exemple que, quelles que soient les motivations idéologiques ou les époques, les attaques terroristes servent une stratégie. Que ce soit les nationalistes d'une région, les anarchistes de la «propagande par le fait» ou les brigades révolutionnaires, il y a un point commun: la non-reconnaissance de la légitimité de nos États, considérés comme corrompus et injustes. En ré-

pendant la terreur, il s'agirait de pousser nos États à révéler leurs impostures. Les «islamistes» ne sont en rien différents. Leur propagande prétend que nos démocraties sont des arnaques, que nos libertés fondamentales n'existent pas et que seul leur modèle de société peut apporter le bonheur et la paix. En nous poussant à l'erreur par la violence, leurs propos seraient validés.

Si nous souhaitons lutter contre ces terroristes, il convient de ne pas faire leur jeu, en votant une loi liberticide, en donnant la preuve que nos libertés fondamentales ne sont que des déclarations creuses. Il faut au contraire, plus que jamais, défendre nos valeurs et voir nos libertés, malgré toute la violence déployée, triompher!

François Clément
Député PS/VD



DOSSIER VIOLENCE

«Le droit à l'espoir»

Il devient de plus en plus difficile aujourd'hui de défendre les droits des accusé-e-s, surtout lorsque cela concerne des affaires particulièrement sordides. Loïc Parein, l'avocat de Claude D. lors du procès de ce dernier au mois de mars 2016, s'est attelé à cette tâche dans un livre qui vient de paraître. C'est un livre salutaire alors que réapparaissent certaines opinions péremptoires sur une justice jugée trop lénifiante, faite pour les criminel-le-s et non pour les victimes.

Dans le cas de Claude D., les faits ayant été admis, la seule question importante concernait l'internement à vie sans possibilité de sortie, une mesure introduite dans la Consti-

tution fédérale en 2004 via une initiative populaire. Durant le procès, l'avocat a vainement rappelé que l'avenir était incertain, et qu'il n'était donc pas possible de déterminer aujourd'hui ce qu'un homme ou une femme seront dans quarante ans. Rien n'y a fait, la cour a condamné l'accusé à ce régime spécial, et a ainsi éteint ce que Loïc Parein appelle dans son livre le «droit à l'espoir».

Lors des procès des grands meurtriers, une pulsion de mort semble souvent habiter le public davantage que les proches des victimes. Les appels à l'assassinat de l'accusé fleurissent, le livre en rappelle quelques-uns particulièrement glaçants. Comme Parein

l'écrit, la justice doit alors «constituer un rempart face à la vengeance que la haine commandait». Les tribunaux servent précisément à cela: garantir à tout le monde, y compris aux pires criminel-le-s, certains droits fondamentaux. Si ceux-là peuvent disparaître pour certain-e-s, comment s'assurer ensuite qu'ils ne disparaissent pas pour d'autres?

Les avocats ont fait appel de cette condamnation auprès du Tribunal cantonal vaudois, qui a confirmé le verdict le 2 septembre dernier.

Antoine Chollet

À lire:

Loïc Parein,
Le premier jour
d'un condamné,
Charmey, Les
Éditions de
l'Hèbe, 2016.



TRAVAIL

Le mythe d'un futur sans travail

Bientôt tout le monde conduira pour Uber? C'est ce que la presse économique nous assure. Kim Moody, cofondateur de *Labor Notes* et auteur de nombreux livres sur le monde du travail aux États-Unis, dresse toutefois un tableau bien différent de la situation.

On lit beaucoup de choses sur la «gig economy», où les travailleuses-eurs cumulent des emplois dans des entreprises qui n'existent qu'en ligne.

Les discussions sur la «gig economy» partent du principe que, soudainement, de nombreuses personnes auraient commencé à cumuler plusieurs emplois. La réalité, au contraire, c'est que la proportion du salariat qui a plus qu'un emploi n'a pas changé depuis quarante ans aux États-Unis.

Nous dirigeons-nous vraiment vers une situation où 40% des travailleuses-eurs seront des indépendant-e-s?

Cette idée relève de la pure science-fiction. La plupart des indépendant-e-s signent des contrats sans lien avec une entreprise. Leur nombre baisse depuis des années. Les autres ont une petite entreprise. Ce groupe a un peu progressé ces dernières années, mais ne représente toujours que 4% de la force de travail.

Vous pensez que la transformation la plus inquiétante est le développement de «jobs pourris» (crappy-job economy).

Le premier changement que l'on observe est l'intensification du travail. Cela s'est produit à travers la *lean production* (production «sans gaspillage»), qui a réduit la quantité de travail nécessaire pour produire la même quantité de biens ou de services. Le contrôle et les mesures électroniques et biométriques ont aussi permis d'intensifier

le travail. Enfin, la durée des pauses a spectaculairement chuté depuis les années 1980.

Ensuite il y a les salaires, qui ont chuté depuis le début des années 1970. De plus en plus de personnes travaillent, mais le font pour des salaires moins élevés.

En d'autres termes, nous n'entrons pas dans une économie high-tech, bien au contraire. Les salaires vont baisser et on devra se contenter de jobs pourris. La fin des bons postes de travail est proche.

Pourquoi d'immenses hangars logistiques sont apparus et qu'est-ce que cela signifie pour le travail syndical?

Comme la production, le transport fonctionne désormais à flux tendu. Les biens ne restent plus dans les hangars très longtemps. Ils arrivent par rail, puis sont transbordés sur des camions en quelques heures.

L'industrie a créé d'immenses concentrations de hangars où converge le trafic par rail, par route, par air et par mer. On peut penser que ceci est très «high-tech», mais ces lieux emploient encore des milliers de salarié-e-s. Aux États-Unis, on compte soixante concentrations de ce genre. Les plus importantes emploient, sur un territoire réduit, au moins 100'000 personnes chacune.

Alors que la sous-traitance visait à casser les grandes concentrations ouvrières, celles-ci ont donc réapparu, un peu par inadvertance. Il existe dans ces endroits un véritable potentiel pour syndiquer de grands nombres de salarié-e-s mal payé-e-s. Et il y a des tentatives pour le faire, bien sûr!

On peut en outre relever qu'il existe de nombreux points très vulnérables dans de tels systèmes. Si l'on arrête le travail à un endroit, d'immenses zones sont directement touchées.

Le commerce et la sous-traitance sont-ils responsables de la perte de millions d'emplois industriels aux États-Unis?

La sous-traitance se pratique la plupart du temps à l'intérieur des États-Unis, et signifie donc simplement que les emplois sont confiés à des personnes qui sont moins payées. La délocalisation est une chose différente, mais elle n'est pas aussi répandue qu'on l'imagine. Elle n'explique que la disparition de 1 à 2 millions d'emplois depuis le milieu des années 1980.

De 1960 à 2007, la production manufacturée a en réalité crû de 131%, grâce à la *lean production* et aux nouvelles technologies. La productivité a doublé, et le nombre d'emplois manufacturiers a chuté de moitié. C'est donc le gain de productivité qui explique la perte des emplois.

Comme la plupart des économistes, des politicien-ne-s et des expert-e-s pensent que les gains de productivité sont une très bonne chose, une telle explication est bien sûr inaudible aujourd'hui.

*Propos recueillis par
Chris Brooks*

*Paru dans Labor Notes n° 449,
août 2016 (trad. et adaptation: AC)*

Une version complète de l'entretien se trouve sur notre site Internet, ainsi que le lien vers la version d'origine, en anglais.



Le port de New York et du New Jersey, l'une des trois plus grandes concentrations logistiques des États-Unis.

BREXIT

Exit Corbyn?

Après le référendum sur le maintien ou la sortie du Royaume-Uni de l'UE, le parti travailliste, le Labour, fait face à ce que certain-e-s qualifient de crise de leadership. Cette manière de cadrer le débat est trompeuse. Ce qui se joue entre pro et anti-Corbyn est la définition même du Labour, comme mouvement porteur d'une alternative sociale ou comme parti s'organisant pour une alternative électorale. Cette distinction apparaît lorsque certains élu-e-s travaillistes affirment qu'avec Jeremy Corbyn à sa tête, le Labour ne gagnera pas les prochaines élections. Cette distinction se retrouve aussi dans les soutiens de Corbyn: si le groupe parlementaire est majoritairement contre lui, les membres et syndicats (notamment *Unite*) soutiennent la ligne Corbyn. De même, Corbyn a suscité la création en 2015, suite à son élection

avec 59,5% des suffrages des militant-e-s, d'un mouvement hors parti, appelé Momentum qui rassemble à gauche autour du *Labour*.

DES ATTAQUES INJUSTES

Si Corbyn était candidat en 2015, c'était bien pour changer les termes du débat et non pour s'imposer simplement comme le chef du parti. Les attaques pour détrôner Corbyn ont fusé dès la décision des électrices-eurs d'opter pour le Brexit à 52%. Corbyn a été accusé de n'avoir pas assez défendu la position du *Remain*. Cette attaque fait l'impasse sur le fait que les électrices-eurs du Labour ont voté à plus de 60% pour le *Remain* et que la campagne a été monopolisée par le parti conservateur et l'extrême droite de UKIP. D'ailleurs l'ancien premier ministre David Cameron avait initié ce référendum afin de siphonner les voix

de UKIP lors des élections de 2014. Et la campagne opposait majoritairement la droite entre elle (Boris Johnson et Nigel Farage contre David Cameron), arbitrée par les tabloïds du magnat conservateur Rupert Murdoch favorables au Brexit. Enfin, cet argument ne prend pas en compte les dimensions politiques du vote, liées à la crise du système de représentation et de la décentralisation politique ratée au Royaume-Uni.

Il ne fait guère de doute que Jeremy Corbyn l'emportera fin septembre contre Owen Smith, le député gallois, pour la tête du parti. Toutefois, pour se maintenir à la tête du Labour, Corbyn ne devra pas seulement proposer un programme de réformes économiques, mais associer à son programme économique et social des réformes démocratiques.

Mathieu Gasparini

BREXIT

L'union des îles

Le vote du peuple britannique sur la sortie de l'Union européenne (UE) va entraîner de nombreuses conséquences difficilement calculables, et notamment en Suisse. Immédiatement après le vote, la droite a, sans surprise, ressorti l'idée d'une forme de réactivation de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Il faut dire que la Suisse et la Grande-Bretagne, favorables au libre-échange, ont souvent adopté une même méfiance à l'égard de la construction politique européenne, et en particulier en ce qui concerne la mise en place d'une forme de citoyenneté européenne avec les droits qui y sont liés.

UN MARCHÉ COMMUN

Dans les années 1970, les Britanniques avaient fait le choix de rejoindre ce qui était alors la Communauté

européenne, pour profiter des avantages du marché commun. Cette décision avait relégué en arrière-plan l'AELE, qui avait à l'origine été constituée comme une association concurrente à la communauté européenne, offrant une absence de droits de douanes en son sein, mais sans aller jusqu'à créer une union politique. À la suite de cette décision, la Suisse, après l'épisode avorté de l'EEE (qui correspondait à un stade intermédiaire entre l'AELE et l'UE), a pu maintenir son traité de libre-échange avec l'UE et négocier les accords bilatéraux.

LIBRE-CIRCULATION DES PERSONNES

L'Union européenne a cependant toujours fait de la libre-circulation un préalable à la conclusion d'accords bilatéraux. C'est sur cette question que l'UDC a gagné en février 2014 et le Brexit s'est

aussi essentiellement joué sur ce thème. Un enjeu actuellement est donc de savoir si l'Union européenne exigera de la Grande-Bretagne le maintien d'une forme de libre-circulation lorsque seront négociées les futures relations entre ces deux entités. Le traitement réservé à la Suisse sera ensuite vraisemblablement calqué sur les accords UE-Grande-Bretagne. Dans ce contexte, le fait que la droite veuille négocier directement avec la Grande-Bretagne est inquiétant, car on assisterait à une forme d'alliance ultralibérale en Europe, contre le projet d'Europe politique incarnée par une UE affaiblie.

Arnaud Thiéry

LIVRES

Zimmerwald et Kiental

Après le rassemblement organisé à Berne l'an passé (voir *Pages de gauche* n° 148), c'est au tour des *Cahiers de l'ÀÉHMO* de consacrer leur livraison annuelle aux conférences de Zimmerwald et Kiental. Ils viennent ainsi renouveler une bibliographie singulièrement mince en langue française, qui a fort heureusement déjà été étoffée l'an passé par la publication de différents documents entourant la conférence de Zimmerwald, présentés par Julien Chuzeville.

Les *Cahiers de l'ÀÉHMO* prennent le parti de réinsérer les deux conférences dans leur environnement suisse et international. Marc Perrenoud, Michel Busch et Marianne Enckell présentent ainsi quelques-uns des enjeux du combat pacifiste et antimilitariste en Suisse, et

Stéfanie Prezioso fait le point sur la situation au sein du mouvement ouvrier italien au moment du déclenchement de la guerre, en rappelant la situation singulière de l'Italie, qui n'entrera en guerre qu'au printemps 1915.

Portant plus précisément sur les conférences elles-mêmes, la contribution d'Adrian Zimmermann examine le parcours de leur organisateur principal, Robert Grimm. Dans des pages passionnantes, il retrace également les suites de la conférence de Zimmerwald, et notamment les différents anniversaires qui ont précédé celui de 2015-2016. Jean-Numa Ducange considère quant à lui l'héritage internationaliste qui était celui du mouvement ouvrier en 1914, et remarque qu'il a toujours existé une tension au sein du

mouvement ouvrier entre la lutte des classes par-delà les frontières et la défense d'une patrie menacée.

Les conférences de Zimmerwald et Kiental et l'opposition internationaliste à la guerre font partie de cette mémoire des vaincu-e-s si vite recouverte par l'histoire officielle. Il est nécessaire aujourd'hui d'en préserver le souvenir et de rappeler que, dès 1914, certain-e-s militant-e-s se sont organisés pour que la boucherie des tranchées ne se fasse pas en leur nom.

Antoine Chollet

Une version longue de cet article peut être lue sur notre site Internet.

À lire:

«Cent ans après Zimmerwald et Kiental», *Cahiers de l'ÀÉHMO*, n° 32, 2016.



LIVRES

Penser la dette publique

Bruno Tinel, maître de conférence en sciences économiques à Paris, a publié *Dette publique: sortir du catastrophisme* ce printemps. En 232 pages, l'auteur propose aux non-initié-e-s un accès au phénomène complexe qu'est la dette publique. Nul besoin d'être diplômé en économie pour suivre l'auteur nous exposer les enjeux, les débats et les questions soulevées. Le livre est divisé en cinq chapitres. Trois chapitres introductifs ouvrent le propos, définissant la dette, ses contreparties, sa mécanique et son histoire depuis le début du XIX^e siècle. L'auteur rappelle ainsi que la dette publique est au centre des structures financières qui ont accompagné la naissance et le développement des États modernes. Vient ensuite le cœur de son

propos: la crise de 2008, ce qu'elle change et ce qui a changé depuis. Enfin un ultime chapitre pose la question du transfert de dette et de richesse. Serait-ce un transfert entre générations ou entre classes sociales?

Assumant un positionnement progressiste, l'auteur veut mettre fin à plusieurs poncifs et contre-vérités répétés *ad nauseam* dans l'arène médiatique. Tout d'abord, «l'explosion de la dette» ne serait pas à chercher du côté d'une explosion des dépenses publiques, mais serait le résultat d'une baisse constante des prélèvements obligatoires sur les ménages les plus aisés et sur les entreprises. Moins de recettes fiscales à niveau constant de dépenses publiques, et ce, allié à un recours systématique à la dette de marché: voilà les raisons de l'augmentation de la dette contemporaine. Il ne s'agit nullement d'une conséquence d'une «mauvaise

gestion», mais de choix de politique fiscale et de choix historiques quant au financement de l'État.

Bruno Tinel analyse la dette publique comme une «redistribution à l'envers»: les ménages les moins aisés, par le paiement des impôts directs et indirects, concourent bien plus que les ménages les plus aisés au remboursement de la dette, qui eux, par le système bancaire et assurantiel détiennent de la dette publique et en retirent un bénéfice. Il s'agirait alors d'un transfert de richesse inéquitable et illégitime dans le temps. L'auteur ne rejette pas la dette publique comme instrument en tant que tel, mais interroge son usage. «La dette sert de prétexte aux classes possédantes et dirigeantes pour prendre le contrôle de ce qui ne peut pas l'être en temps normal, pour tétaniser les citoyens et se soustraire au débat démocratique», conclut-il.

Serge Alexandre

À lire:

Bruno Tinel, *Dette publique: sortir du catastrophisme*, Paris, *Raisons d'agir*, 2016.



SONDAGE

Les résultats du sondage

Lors de son numéro d'été (n° 157), *Pages de gauche* a interrogé ses lectrices et ses lecteurs sur l'avenir et la forme du journal. Merci d'ores et déjà à celles et ceux qui ont répondu. S'il est encore un peu tôt pour faire un bilan définitif de cette enquête, il est possible d'en tirer déjà quelques enseignements.

Ainsi si le nombre de pages actuel du journal et la longueur des articles semblent correspondre aux attentes, la question de la périodicité, notamment bimestrielle est plus débattue. Celles et ceux qui ont répondu témoignent de leur attachement à garder une publication du journal sur format papier plutôt que sur internet. Une affirmation cohérente avec le désir de la rédaction de conserver cette relation particulière avec nos

lectrices et lecteurs et d'utiliser le site web www.pagesdegauche.ch comme un support complémentaire. La question d'un abonnement à une version «pdf» du journal mériterait d'être envisagée.

Si la place de *Pages de gauche* dans l'ensemble de la presse de gauche est interrogée, sa ligne à la fois socialiste, critique et indépendante est reconnue. *Pages de gauche* serait «assez unique comme espace de réflexion à gauche en Suisse romande». En outre la ligne éditoriale de *Pages de gauche* apparaît comme reconnaissable, ce qui à l'heure du fourre-tout idéologique est important. Elle se distingue «bien entendu de la presse à grand tirage, et c'est d'abord et avant tout pour cette raison qu'elle est d'une grande pertinence». Enfin, *Pages de gauche* permet aussi de soigner

quelques tensions, pour preuve cette remarque, empreinte de sincérité: «si vous n'étiez pas là le PS et moi ce serait déjà le divorce».

Plusieurs lectrices et lecteurs soulignent que la féminisation utilisée dans *Pages de gauche* perturberait le plaisir de la lecture. Notre charte typographique vise à limiter au maximum l'utilisation des formules féminisées, en pratiquant ce que l'on nomme le langage épïcène (sans marque masculine ou féminine), en privilégiant par exemple «les personnes» ou «les gens» plutôt que «les hommes et les femmes». Lorsque c'est impossible, notamment pour des raisons de précision, l'usage des deux formes, masculine et féminine, nous paraît aller de soi.

La rédaction

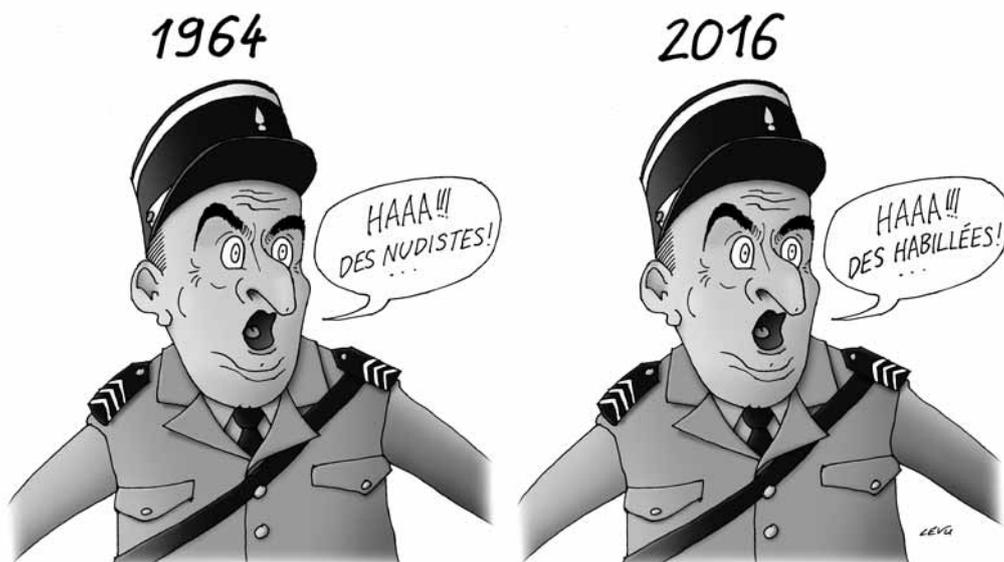
JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

Prochain numéro

La réalisation de notre prochain numéro sera le fruit d'une collaboration entre la rédaction de *Pages de gauche* et le syndicat Uniterre. Ce numéro sera donc consacré aux questions agricoles, et en particulier à la campagne en faveur de la souveraineté alimentaire lancée par Uniterre. Rendez-vous début octobre pour découvrir ce numéro spécial!



Burkini: le gendarme de Saint-Tropez reprend du service